

 <p><b>REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL</b></p>	<p><b>Consulat Général du SÉNÉGAL à Casablanca - MAROC</b></p>	
<p><b>Production Passeport biométrique CDEAO</b></p> <p>Procédures et normes régies par le décret n°93-1279 du 15 novembre 1993</p>	<p><b>Première demande</b></p>	<p><b>Version : 202204</b></p>
	<p><b>Pour les sénégalais mineurs</b></p>	

### **Documents à fournir**

Pour cette catégorie, les documents requis sont :

- Un extrait d'acte de naissance récent ;
- L'autorisation parentale signée et légalisée du père ou de la mère lorsqu'elle exerce l'autorité parentale suite à une décision de justice ou si seul son nom figure sur l'acte de naissance de l'enfant (déclaration sous X) ;
- La pièce d'identité sénégalaise du parent déclarant (copie recto/verso) ;
- Justificatifs d'adresse des parents (cartes consulaires des parents)
- Un timbre fiscal de 340 dhs.